

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
10 octobre 2026

DATE DE CONVOCATION
03 octobre 2026

DATE D’AFFICHAGE
13 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 26

PROCURATION(S)	7
----------------	---

<u>VOTANTS</u>	33
----------------	----

OUORUM	17
---------------	-----------

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX OCTOBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est rassemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, NDIAYE, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, GUILLON, SVINH, RABOTOT

Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, ALTUNTAS, BEHILIL-
RAMDANE, CARDONA GIL, FOUAK NTONDELE, CADEIA, VINCENT, LAMBERT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. CORNILLEAU, MARC et Mme DORDAIN, DESLANDES, ABOKI, YERLIKAYA, DEBOISSY.

Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme DESLANDES à Mme ALTUNTAS, M. CORNILLEAU à M. BOUCAT, Mme ABOKI à Mme CADEIA, Mme YERLIKAYA à Mme LAMBERT, M. MARC à M. AÏT BABA, Mme DEBOISSY à Mme ROUSSELIN.

Mme Elisabeth LAMBERT

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, BACHELOT, Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, LE FAUCHEUR, JÉGU, ZAPPIA.

Délibération N°13

FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - FNADT
VALIDATION DU PROJET ET DES MODALITÉS DE FINANCEMENT

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Dans le cadre de l'appel à projets FNADT 2026, la Ville souhaite solliciter le financement **d'une étude de préfiguration destinée à actualiser son projet de développement urbain et à définir les orientations susceptibles de guider la poursuite de la transformation de son territoire au cours de la prochaine décennie.**

Cette démarche intervient alors que l'État prépare une nouvelle génération de la politique nationale de renouvellement urbain.

Après avoir confié, en août 2025, à Philippe Van de Maele, ancien directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), une mission de préfiguration consacrée à l'avenir de la rénovation urbaine au-delà du NPNRU, le Gouvernement a franchi une nouvelle étape le 24 juin 2026 avec la présentation en conseil des ministres du projet de loi visant la relance et la décentralisation du logement.

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20261010-2026-1013-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de prise en compte : 13/10/2026

Présenté par Vincent Jeanbrun, ministre de la Ville et du Logement, **ce projet de loi prévoit la création d'un troisième programme national de renouvellement urbain (PNRU3), confié à l'ANRU et placé sous le pilotage stratégique du Premier ministre.**

Dans sa configuration actuellement envisagée, ce nouveau programme doit permettre l'intervention sur au moins 150 quartiers et mobiliser une enveloppe initiale de 5 milliards d'euros. Son champ d'intervention serait élargi et intégrerait, au-delà de la transformation urbaine et de l'habitat, des objectifs en matière de sécurité et de tranquillité publique, de services publics, de développement économique et d'emploi, de transition écologique et de résilience climatique, de mixité sociale et de désenclavement, ainsi que d'éducation, de santé et d'accessibilité.

Le projet de loi a été examiné en première lecture par le Sénat en juillet 2026. Les modalités définitives du futur programme, notamment la liste des quartiers qui pourront en bénéficier et son cadre financier, demeurent toutefois à arrêter définitivement.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'importance qu'ont représentée les programmes successifs de rénovation urbaine dans la transformation de Val-de-Reuil depuis plus de vingt ans, **la Ville souhaite anticiper cette nouvelle étape de la politique nationale de renouvellement urbain en actualisant dès à présent son projet de développement urbain.**

Val-de-Reuil dispose, à cet égard, d'une expérience particulièrement importante. Depuis vingt-cinq ans, les programmes successifs de rénovation et de renouvellement urbain ont profondément transformé la ville. Ils représentent plus de **300 millions d'euros d'investissements cumulés** et ont notamment permis la réhabilitation de **2 400 logements**, la résidentialisation de **1 400 logements**, la démolition de **500 logements** devenus inadaptés ainsi que la construction de **700 nouveaux logements**, auxquels s'ajoutent près de **1 000 logements** actuellement en construction. **Vingt-cinq équipements publics** ont également été modernisés et la quasi-totalité des espaces publics du centre-ville a été rénovée et requalifiée.

Cette **transformation profonde** a permis d'engager une **nouvelle dynamique urbaine** dont les effets dépassent le seul périmètre des quartiers ayant bénéficié des programmes de renouvellement urbain. Pour autant, **certains secteurs demeurent fragiles ou présentent encore des caractéristiques urbaines et architecturales nécessitant de nouvelles interventions.** Le vieillissement d'une partie du patrimoine bâti, l'adaptation des logements aux nouveaux usages et aux enjeux climatiques, la qualité des espaces publics, les mobilités, la diversification de l'habitat et le renforcement des fonctions urbaines constituent notamment des enjeux pour les prochaines années.

Dans ce contexte, **la Ville souhaite anticiper la prochaine génération de la politique nationale de renouvellement urbain en engageant dès à présent un travail de réflexion et de préfiguration.**

L'étude envisagée devra permettre de dresser un diagnostic actualisé des transformations accomplies et des fragilités persistantes, d'identifier les secteurs et les problématiques appelant une intervention prioritaire et de définir les orientations d'un projet urbain renouvelé à l'échelle de la ville. Elle permettra ainsi à la Commune de disposer d'une stratégie structurée et de premières orientations opérationnelles susceptibles d'être mobilisées dans le cadre des futurs dispositifs nationaux de renouvellement urbain.

La Ville envisage de confier cette mission au bureau d'études Espacité, spécialisé dans les problématiques urbaines et qui accompagne régulièrement la Commune et ses élus dans leurs réflexions en matière de renouvellement urbain depuis le premier programme de l'ANRU engagé en 2005.

Le coût prévisionnel de cette étude s'élève à 25 120 € HT. Le plan de financement prévoit de solliciter une dotation du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) à hauteur de 20 096 €, représentant 80 % du coût prévisionnel de l'opération.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet présenté au titre du **fonds national d'aménagement et de développement du territoire – FNADT 2026** et ses modalités de financement

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET